

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

votants : 28

OBJET :

**ASSOCIATION DU
PERSONNEL
MUNICIPAL
« AEVL'A » -
SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT**

L'an deux mil dix-neuf,
le : **Lundi 18 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2019.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Marie-Pierre MAHÉ,
M. Didier COUSIN, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Charlène RENARD, Mme Véronique LOUWAGIE,
M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Marie-José MARTIN,
Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine CLOUET, M. Mickaël
MESNIL, M. Jean-Philippe THOMAS, M. Claude BELLUCO, M. Serge
DELAVALLEE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle CLOUCHÉ et
Mme Véronique MARY.

Absents ou excusés : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à
M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Nicole GONDOUIN qui a donné
pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah LHESSANI qui a donné
pouvoir à Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Gilles FONTAINE qui a donné
pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Sandrine DURSUN qui a
donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Stéphanie RABIER qui a
donné pouvoir à Mme Charlène RENARD, M. Nicolas CLOLUS qui a
donné pouvoir à M. Jean-Luc PAULHE, M. Jean-Baptiste GAGEZ qui a
donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Arlette BOUCHAUD
qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE et Mme Sabine
GUIRADO.

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée Secrétaire de Séance.

Le personnel communal et la municipalité de L'Aigle ont choisi
de créer une association dénommée « Association des Employés
de la Ville de L'Aigle » (AEVL'A).

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 22 MAR. 2019

Publié

le : 22 MAR. 2019

Le Maire,

Cette association a pour but de proposer dans le cadre de ses
actions :

- des activités à but culturel, social, sportif et de loisirs ;
- de développer des liens de solidarité entre les membres
du personnel communal.

Ainsi, suite à une démarche de concertation engagée avec le
bureau de l'association, il a été proposé que l'organisation
logistique, mais également financière de l'Arbre de Noël soit
confiée à l'association.

Par ailleurs, l'association a su présenter des axes d'animation
pour le personnel jugés intéressants.


Philippe
VAN-HOORNE



Considérant que les collectivités sont tenues depuis la loi du 19 février 2007 de mettre à la disposition de leurs agents des services ou prestations d'action sociale, que ces dépenses revêtent un caractère obligatoire pour les collectivités territoriales ;

Considérant que ces actions contribuent à développer l'esprit d'entraide entre les agents ;

Pour assurer son fonctionnement et proposer des actions à ses adhérents, Monsieur le Maire propose qu'une subvention de fonctionnement soit allouée à l'association AEVL'A. Elle se décomposerait en deux volets indépendants :

- 1 800 € pour l'organisation de l'Arbre de Noël (coût antérieurement assumé en direct par la Ville de L'Aigle dans le cadre de son budget) ;
- 500 € dans le cadre de la réalisation d'actions en faveur du personnel municipal.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ ***SE PRONONCE FAVORABLEMENT*** quant à l'attribution d'une subvention au profit de l'association AEVL'A décomposée en deux tranches :

- ***1 800 € pour l'organisation de l'arbre de Noël ;***
- ***500 € pour l'organisation d'animations pour le personnel municipal.***

Les crédits seront pris au budget général de la Ville de L'Aigle sur l'imputation 020 6574 107.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE